

Vendredi 30 octobre 2009

Création de fonds de co-investissement : Les Régions innovent pour favoriser les PME d'avenir

Les Régions ont souhaité mettre en place un outil efficace pour aider les PME de leurs territoires à se développer. Grâce à la création de fonds de co-investissement, les Régions vont pouvoir les aider à dépasser les blocages du système financier classique, structurellement défavorable au financement des jeunes entreprises innovantes ou des sociétés de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit de créer des outils financiers permettant aux entreprises de renforcer leurs capitaux aux stades les plus risqués de leur développement.

Le fonds de co-investissement disposera d'un capital à 100% public (Région/FEDER). Son but est de faire « effet de levier » en sélectionnant des fonds privés, sur des critères déontologiques, pour co-investir dans des PME représentatives des secteurs des pôles de compétitivité, et plus largement liés au développement durable et des technologies de l'information et des communications.

La mise en place de ces fonds est le résultat de négociations des Régions et notamment de l'Aquitaine, pionnière sur ce sujet, qui, au nom des régions françaises, a obtenu en accord avec la Diact, la Caisse des Dépôts et Consignations, le ministère des finances et la Commission européenne, une adaptation de la législation européenne qui répond aux besoins des entreprises.

Les Régions mettent là encore en place un outil efficace et novateur pour investir pour les emplois de demain. **Au final, c'est grâce aux Régions que la France est en mesure de respecter ses engagements dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et Göteborg, mais aussi dans la gestion des fonds structurels.**

Contact presse

Johanna O'Byrne

Marie d'Ouince Consultant

01 56 64 00 44-

06 72 05 07 17